



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2023

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2022;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 7 mars 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan au 31 décembre 2022;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2022 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2022.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2022; et
- le rapport de l'organe de révision du 7 mars 2023.

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2022 présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 1 630 363 000 francs, en augmentation de +217 997 000 francs par rapport au 31 décembre 2021 :

Evolution de l'actif :

- augmentation des débiteurs clients (+35 451 000 francs), conséquence de l'évolution du trafic passagers entre la fin des exercices 2022 et 2021;
- placements à court terme en 2022 (+162 500 000 francs), dans la perspective du remboursement d'une tranche d'emprunt obligataire qui arrive à échéance en mai 2023;
- hausse des liquidités disponibles (+24 844 000 francs) ;
- stabilité de la valeur des actifs non courants (-40 000 francs) composée des éléments de mouvements nets suivants :
 - augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (+60 407 000 francs), en particulier des investissements dans le cadre du remplacement de l'équipement de tri des bagages (BLC);
 - comptabilisation des amortissements annuels (-88 570 000 francs);
 - mise en service d'un nouvel actif incorporel « bruit » (+28 137 000 francs) suite à la validation, en novembre 2022, par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) de la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation déposée par l'AIG, laquelle détermine le nouveau bruit admissible. La contrepartie de cette écriture a été comptabilisée en augmentation des provisions.

Evolution du passif :

- augmentation des capitaux propres (+240 236 000 francs). Cette variation correspond à la somme du résultat net 2022 de +46 343 000 francs et de la diminution des engagements de prévoyance résultant des modifications des hypothèses actuarielles et imputée, conformément aux normes comptables internationales (IFRS), en augmentation des fonds propres pour +194 982 000 francs. Cette variation, non monétaire, de l'engagement de retraite s'explique notamment par la hausse du taux d'actualisation qui passe de 0,30% au 31 décembre 2021 à 2,15% au 31 décembre 2022;
- hausse des emprunts non courants et courants (+99 331 000 francs), résultant essentiellement de l'émission, en septembre 2022, d'un cinquième emprunt obligataire pour un montant de 100 000 000 francs;
- augmentation des provisions (+28 197 000 francs) suite à la validation en novembre 2022, par l'OFAC, du nouveau bruit admissible;
- hausse des fournisseurs (+26 130 000 francs), conséquence de l'augmentation des coûts pour répondre à l'évolution favorable du trafic passagers entre la fin des exercices 2022 et 2021;
- comptabilisation au passif du bilan de la rétrocession due à l'Etat (+15 448 000 francs), correspondant à 25% du résultat de l'exercice 2022;
- baisse des engagements de prévoyance professionnelle (-182 548 000 francs), principalement en raison de la hausse du taux d'actualisation.

b) Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève à +46 343 000 francs, en progression de +135 243 000 francs par rapport au résultat 2021 (-88 900 000 francs).

Evolution des produits totaux (423 128 000 francs) :

- les redevances aéroportuaires sont en augmentation de +140 564 000 francs par rapport à 2021. Cette progression est liée à l'augmentation du trafic et à la hausse tarifaire sur les redevances aéronautiques, intervenue en juillet 2021;
- le trafic passagers est en hausse de +137,8% par rapport à 2021, mais reste inférieur de -21,4% au trafic enregistré à fin 2019;

- sous l'effet de la croissance des passagers, les revenus non aéronautiques sont en augmentation de +73 550 000 francs par rapport à 2021.

Evolution des charges (377 354 000 francs)

Les charges ont augmenté de +79 433 000 francs par rapport à 2021, principalement sous l'effet de :

- l'augmentation des charges de personnel (+15 531 000 francs) avec la fin du système de réduction de l'horaire de travail (RHT);
- la comptabilisation, en 2022, d'une charge de prévoyance non récurrente de 4 421 000 francs correspondant au coût des services passés de la prévoyance professionnelle, suite à l'adaptation, en 2022, par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) du tarif de libre passage;
- la hausse des dépenses de fonctionnement (+20 118 000 francs) qui accompagne la reprise du trafic;
- l'augmentation des charges d'amortissement (+23 014 000 francs), principalement suite à la mise en service du bâtiment Aile Est en décembre 2021;
- la hausse de la provision pour rétribution à verser à l'Etat (+15 448 000 francs) sur le résultat positif 2022, alors que l'exercice 2021 s'est soldé par une perte nette sans versement de rétribution à l'Etat.

c) Répartition du résultat avant rétrocession due à l'Etat

Le résultat avant rétrocession due à l'Etat s'élève à +61 791 000 francs. Le montant de la rétrocession correspondant à 25% du résultat 2022; il est provisionné en diminution du résultat 2022 (-15 448 000 francs). Le solde de 75% (46 343 000 francs), correspondant au résultat net, sera attribué à la réserve générale en 2023.

d) Variation des liquidités

La variation nette des liquidités est de +24 844 000 francs. Les liquidités passent de 39 988 000 francs, au 1^{er} janvier 2022, à 64 832 000 francs, au 31 décembre 2022.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à +157 058 000 francs.

Le flux de trésorerie net des activités d'investissement est de -61 204 000 francs. Cette baisse est cohérente avec la maîtrise des dépenses décidée dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Le remplacement du

système de tri des bagages (BLC) est le projet d'investissement le plus important en 2022.

Le flux de trésorerie net des activités de financement est de -71 010 000 francs. Cette baisse est principalement due au remboursement d'emprunts à court terme de -177 500 000 francs et à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 100 000 000 francs. Ce dernier a été émis en septembre 2022 pour sécuriser les besoins de trésorerie dans la perspective du remboursement d'une tranche d'emprunt obligataire de 300 000 000 francs qui arrive à échéance en mai 2023.

En conséquence, la dette bancaire est en progression de 12% par rapport à 2021 (2022 : 903 935 000 francs; 2021 : 803 727 000 francs).

e) Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres est de 307 245 000 francs, en augmentation de +240 236 000 francs par rapport à 2021. Cette hausse correspond au résultat net 2022 (+46 343 000 francs) et à l'impact positif et non monétaire de la variation des engagements de prévoyance résultant des modifications des hypothèses actuarielles (+194 982 000 francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2022 comprenant le rapport de l'organe de révision du 7 mars 2023

RAPPORT
FINANCIER

2022



RAPPORT FINANCIER 2022

Table des matières

Compte de résultat	2
État du résultat global	3
Bilan	4
Variation des capitaux propres	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
1. Principes généraux	7
2. Secteurs opérationnels	8
3. Produits	10
4. Autres charges du personnel	11
5. Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	11
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	13
7. Énergie, entretien et loyers	13
8. Autres dépenses de fonctionnement	13
9. Fonds environnement	13
10. Charges financières et produits financiers	14
11. Immobilisations corporelles	14
12. Immobilisations incorporelles	15
13. Actifs en location-financement	16
14. Stocks	16
15. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	17
16. Débiteurs clients	17
17. Placements à court terme	17
18. Disponibilités	17
19. Emprunts et autres dettes non courants et courants	17
20. Provisions	18
21. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	19
22. Comptes de régularisation passifs	22
23. Relations avec les parties liées	22
24. Gestion du capital	23
25. Engagements conditionnels et engagements hors bilan	24
26. Rétrocession due à l'État	24
27. Événements postérieurs à la date de clôture	24

Compte de résultat

Annexe I

	Notes	2022	2021
PRODUITS	3		
Redevances d'atterrissages	3.1	38'759	18'640
Redevances passagers	3.2	200'423	82'167
Autres redevances aéronautiques	3.3	8'944	6'755
Total des redevances aéroportuaires		248'126	107'562
Redevances commerciales	3.4	76'437	30'435
Parkings	3.5	40'290	24'018
Loyers et droits de superficie	3.6	24'965	24'359
Revenus annexes de location	3.7	7'479	6'679
Recettes infrastructures centralisées	3.8	15'769	7'254
Autres produits d'exploitation		10'062	8'707
Total des produits d'exploitation		175'002	101'452
Total des produits		423'128	209'014
CHARGES			
Salaires et allocations		-92'356	-78'267
Assurances sociales, maladie et accident		-13'190	-12'982
Autres charges du personnel	4	-8'010	-3'922
Charge de prévoyance	5	-31'873	-30'306
Total des charges de personnel		-145'429	-125'477
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-28'715	-21'453
Sous-traitance sûreté et surveillance		-26'118	-18'445
Frais de police pour sûreté au sol		-10'340	-9'538
Énergie, entretien et loyers	7	-46'578	-44'469
Marchandises		-4'065	-3'439
Autres dépenses de fonctionnement	8	-5'106	-4'196
Prélèvement net sur le fonds environnement	9	1'605	2'341
Total des dépenses de fonctionnement		-119'317	-99'199
Total des charges d'exploitation		-264'746	-224'676
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA*)		158'382	-15'662
Amortissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	11/12	-88'087	-64'831
Amortissement sur actifs en location-financement	13	-483	-725
Total des charges d'amortissements		-88'570	-65'556
Résultat opérationnel		69'812	-81'218
Charges financières	10	-8'590	-7'689
Produits financiers	10	569	7
Total des charges financières		-8'021	-7'682
Résultat avant rétrocession		61'791	-88'900
Rétrocession due à l'État	26	-15'448	-
Résultat net de l'exercice		46'343	-88'900

*EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

État du résultat net et des autres éléments du résultat global Annexe II

	Notes	2022	2021
Résultat net de l'exercice		46'343	-88'900
Éléments du résultat global recyclables en résultat			
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	21	-1'089	-956
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5	194'982	60'768
Total des autres éléments du résultat global		193'893	59'812
Résultat global total		240'236	-29'088

Bilan au 31 décembre

Annexe III

	Notes	2022	2021
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	11	1'274'956	1'303'618
Immobilisations incorporelles	12	29'105	-
Actifs en location-financement	13	-	483
Total des actifs non courants		1'304'061	1'304'101
Stocks	14	6'322	5'448
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	15	4'716	10'348
Débiteurs clients	16	72'932	37'481
Placement à court terme	17	177'500	15'000
Disponibilités	18	64'832	39'988
Total des actifs courants		326'302	108'265
Total des actifs		1'630'363	1'412'366
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		260'902	155'909
Résultat de l'exercice		46'343	-88'900
Total des capitaux propres		307'245	67'009
PASSIFS			
Fonds environnement	9	16'889	18'494
Emprunts et autres dettes non courants	19	626'591	826'811
Provisions non courantes	20	70'197	42'000
Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	5	185'614	368'162
Instruments financiers dérivés non courants	21	254	-
Autres passifs non courants		10'871	7'884
Total des passifs non courants		910'416	1'263'351
Emprunts et autres dettes courants	19	300'426	875
Instruments financiers dérivés courants	21	-	498
Rétrocession due à l'État	26	15'448	-
Comptes de régularisation passifs	22	47'540	57'475
Fournisseurs		49'288	23'158
Total des passifs courants		412'702	82'006
Total des passifs		1'323'118	1'345'357
Total des passifs et des capitaux propres		1'630'363	1'412'366

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagements de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2021		-1'941	-185'001	412'503	225'561	-129'464	96'097
Résultat 2021						-88'900	-88'900
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		60'768		60'768		60'768
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	21	-956			-956		-956
Résultat global total 2021		-956	60'768	-	59'812	-88'900	-29'088
Utilisation de la réserve générale				-129'464	-129'464	129'464	-
Solde au 31 décembre 2021		-2'897	-124'233	283'039	155'909	-88'900	67'009
Solde au 1^{er} janvier 2022		-2'897	-124'233	283'039	155'909	-88'900	67'009
Résultat 2022						46'343	46'343
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		194'982		194'982		194'982
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	21	-1'089			-1'089		-1'089
Résultat global total 2022		-1'089	194'982	-	193'893	46'343	240'236
Utilisation de la réserve générale				-88'900	-88'900	88'900	-
Solde au 31 décembre 2022		-3'986	70'749	194'139	260'902	46'343	307'245

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2022	2021
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		46'343	-88'900
Charges d'intérêts	10	8'127	7'296
Produits des placements	10	-542	-
Rétrocession due à l'État	26	15'448	-
Amortissements	11/12/13	88'584	65'556
Allocation au fonds environnement	9	1'566	766
Utilisation du fonds environnement	9	-3'171	-3'107
Mouvement des provisions		-1'306	-2'603
Charge de prévoyance		17'415	15'594
Variation du coût amorti sur emprunt	19	404	392
Charges et produits non monétaires		126'525	83'894
Marge brute d'autofinancement		172'868	-5'006
Stocks		-667	825
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		1'129	7'782
Débiteurs clients		-35'581	-23'141
Comptes de régularisation passifs		-6'821	6'664
Fournisseurs		26'130	-13'358
Variation de l'actif d'exploitation net		-15'810	-21'228
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		157'058	-26'234
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-60'158	-121'093
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-1'046	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements		-61'204	-121'093
Activités de financement			
Placements à court terme	17	-177'500	-15'000
Remboursement de placement à court terme	17	15'000	-
Augmentation d'emprunts	19	99'804	189'551
Diminution d'emprunts	19	-389	-10'526
Paielement location-financement	19	-486	-724
Intérêts payés pendant l'année		-7'504	-5'965
Produits des placements reçus pendant l'année		65	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-71'010	157'336
Variation de trésorerie		24'844	10'009
Disponibilités au début de l'exercice	18	39'988	29'979
Disponibilités à la fin de l'exercice	18	64'832	39'988
Variation de trésorerie		24'844	10'009

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

| Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et canton de Genève, sur proposition du Conseil d'État, a créé l'établissement autonome de droit public, jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

Genève Aéroport a, pour mission principale, la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, Genève Aéroport est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

Enfin, le Conseil fédéral a adopté, en 2018, le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de Genève Aéroport qui définit les conditions générales de l'exploitation de l'aéroport.

Adresse légale: Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi qu'avec les exigences de la Loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG).

À la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes:

IAS 1	Présentation des états financiers, amendements applicables respectivement dès le 1 ^{er} janvier 2023
IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, amendements applicables dès le 1 ^{er} janvier 2023

Genève Aéroport a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.

Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses). Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

La Direction a procédé à une évaluation spécifique de la capacité de Genève Aéroport à poursuivre son exploitation et a conclu en ce sens, sur la base des données de marché qui indiquent des conditions inchangées à long terme et de la capacité de Genève Aéroport à obtenir des financements.

Données comparatives

Au 1^{er} janvier 2022, Genève Aéroport a conclu à l'absence d'impact des amendements de normes sur le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie.

Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice, ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles Genève Aéroport a recours à des estimations et jugements, sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11);
- Immobilisations incorporelles (note 12);
- Débiteurs clients (notes 16 et 21);
- Provisions (note 20);
- Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme (note 5);
- Actifs et passifs financiers (note 21).

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses, aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Impôts

Genève Aéroport est exempté des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

| Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activités

L'organisation de Genève Aéroport est structurée autour de deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de Genève Aéroport, le secteur aéronautique et le secteur extra-aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes :

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par Genève Aéroport des infrastructures permettant :
 - ▶ l'embarquement et le débarquement des passagers ; et
 - ▶ le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.
- Les actions environnementales sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.
- les activités relatives à la sûreté, permettant :
 - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement ; et
 - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.

- l'activité PMR, soit la mise à disposition par Genève Aéroport du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée :
 - ▶ du système de tri-bagages ;
 - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ;
 - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions ; et
 - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur extra-aéronautique comprend les activités suivantes :

- des commerces, des restaurants, des activités de location de véhicules terrestres, de publicité et de services ;
- des parkings ; et
- du parc locatif mis à disposition de tiers par Genève Aéroport.

Secteur géographique

État actif sur un seul site, Genève Aéroport n'a qu'un secteur géographique.

2021	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Autres aéronautiques	Total aéronautique
Produits	69'003	37'743	3'118	8'425	1'500	119'789
Transfert selon art 34 ORA	1'448					1'448
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	2'341					2'341
Charges de personnel	-52'604	-37'725	-489	-5'864	-524	-97'206
<i>dont charge de prévoyance</i>	-12'102	-9'701	-109	-1'832	-126	-23'670
Dépenses de fonctionnement	-24'826	-32'242	-4'826	-8'697	-2'428	-73'019
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-4'638	-32'224	-2'197	-6'136	-1'452	-46'647
Amortissements	-31'513	-4'439	-110	-5'405	-1'197	-42'664
Résultat opérationnel (EBIT)	-36'151	-36'663	-2'307	-11'541	-2'649	-89'311
Charges financières nettes	-4'375	-503	-30	-749	-41	-5'698
Résultat avant rétrocession	-40'526	-37'166	-2'337	-12'290	-2'690	-95'009
Rétrocession due à l'État*						-
Résultat net de l'exercice	-40'526	-37'166	-2'337	-12'290	-2'690	-95'009
Actifs non courants	768'416	68'994	1'162	167'359	2'025	1'007'956
Total des actifs	819'649	81'602	2'146	171'515	2'590	1'077'502
Investissements de l'exercice	42'039	9'806	41	42'653	95	94'634
2022						
Produits	153'500	89'607	7'687	14'877	2'791	268'462
Transfert selon art 34 ORA	11'764					11'764
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	1'605					1'605
Charges de personnel	-61'732	-44'492	-661	-7'553	-593	-115'031
<i>dont charge de prévoyance</i>	-12'652	-10'532	-132	-1'890	-145	-25'351
Dépenses de fonctionnement	-29'516	-41'053	-7'361	-12'491	-2'200	-92'621
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	75'821	4'062	-335	-5'167	-2	74'179
Amortissements	-53'402	-4'774	-122	-6'144	-931	-65'373
Résultat opérationnel (EBIT)	22'219	-712	-457	-11'311	-933	8'806
Charges financières nettes	-5'246	-736	-56	-1'103	-45	-7'186
Résultat avant rétrocession	16'973	-1'448	-513	-12'414	-978	1'620
Rétrocession due à l'État*	-2'313	158	101	2'503	207	656
Résultat net de l'exercice	14'660	-1'290	-412	-9'911	-771	2'276
Actifs non courants	760'939	62'995	1'097	191'532	1'936	1'018'499
Total des actifs	910'863	117'082	5'611	201'597	3'690	1'238'643
Investissements de l'exercice	13'639	803	45	29'551	914	44'952

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10 % du total des produits de Genève Aéroport en 2022 (un client de plus de 10 % en 2021).

Deux clients représentent plus de 10 % des produits de l'activité du secteur aéronautique, soit respectivement 45 % et 11 % en 2022 (respectivement 42 % et 10 % en 2021). La part des produits du deuxième client le plus significatif est de 15 % en 2022 (15 % en 2021) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Deux clients représentent plus de 10 % des produits du secteur extra-aéronautique, soit respectivement 19 % et 17 % en 2022 (respectivement 14 % et 13 % en 2021).

2021	Stationnement des automobiles	Extra-aéronautique côté piste	Extra-aéronautique côté ville	Total extra-aéronautique	Total
Produits	25'187	31'815	32'223	89'225	209'014
Transfert selon art 34 ORA	1'002	-2'450		-1'448	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement					2'341
Charges de personnel	-7'216	-7'495	-13'560	-28'271	-125'477
<i>dont charge de prévoyance</i>	-1'701	-1'721	-3'214	-6'636	-30'306
Dépenses de fonctionnement	-9'898	-6'943	-11'680	-28'521	-101'540
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	9'075	14'927	6'983	30'985	-15'662
Amortissements	-7'285	-4'930	-10'677	-22'892	-65'556
Résultat opérationnel (EBIT)	1'790	9'997	-3'694	8'093	-81'218
Charges financières nettes	-1'417	-622	55	-1'984	-7'682
Résultat avant rétrocession	373	9'375	-3'639	6'109	-88'900
Rétrocession due à l'Etat*					-
Résultat net de l'exercice	373	9'375	-3'639	6'109	-88'900
Actifs non courants	86'138	89'406	120'601	296'145	1'304'101
Total des actifs	95'104	104'026	135'734	334'864	1'412'366
Investissements de l'exercice	1'701	3'515	10'846	16'062	110'696
2022					
Produits	42'572	65'949	46'145	154'666	423'128
Transfert selon art 34 ORA	-3'006	-8'758		-11'764	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement					1'605
Charges de personnel	-7'711	-8'305	-14'382	-30'398	-145'429
<i>dont charge de prévoyance</i>	-1'663	-1'728	-3'130	-6'521	-31'872
Dépenses de fonctionnement	-10'015	-8'929	-9'357	-28'301	-120'922
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	21'840	39'957	22'406	84'203	158'382
Amortissements	-7'028	-5'668	-10'501	-23'197	-88'570
Résultat opérationnel (EBIT)	14'812	34'289	11'905	61'006	69'812
Charges financières nettes	-1'609	-812	1'586	-835	-8'021
Résultat avant rétrocession	13'203	33'477	13'491	60'171	61'791
Rétrocession due à l'Etat*	-3'943	-9'525	-2'636	-16'104	-15'448
Résultat net de l'exercice	9'260	23'952	10'855	44'067	46'343
Actifs non courants	78'009	87'649	119'904	285'562	1'304'061
Total des actifs	104'246	132'813	154'461	391'520	1'630'363
Investissements de l'exercice	622	1'912	12'921	15'455	60'407

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

2021	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Total réglé
Produits	69'003	37'743	3'118	8'425	118'289
Transfert selon art 34 ORA	1'448				1'448
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	2'341				2'341
Charges de personnel	-52'604	-37'725	-489	-5'864	-96'682
dont charge de prévoyance	-12'102	-9'701	-109	-1'632	-23'544
Dépenses de fonctionnement	-24'826	-32'242	-4'826	-8'697	-70'591
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-4'638	-32'224	-2'197	-6'136	-45'195
Amortissements	-31'513	-4'439	-110	-5'405	-41'467
Résultat opérationnel (EBIT)	-36'151	-36'663	-2'307	-11'541	-86'662
Charges financières	-4'375	-503	-30	-749	-5'657
Résultat avant rétrocession	-40'526	-37'166	-2'337	-12'290	-92'319
Rétrocession due à l'Etat*					-
Résultat net de l'exercice	-40'526	-37'166	-2'337	-12'290	-92'319
Actifs non courants	768'416	68'994	1'162	167'359	1'005'931
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	-4.7%	-51.4%	-170.6%	-6.9%	-8.6%
2022					
Produits	153'500	89'607	7'687	14'877	265'671
Transfert selon art 34 ORA	11'764				11'764
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	1'605				1'605
Charges de personnel	-61'732	-44'492	-661	-7'553	-114'438
dont charge de prévoyance	-12'652	-10'532	-132	-1'890	-25'206
Dépenses de fonctionnement	-29'516	-41'053	-7'361	-12'491	-90'421
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	75'621	4'062	-335	-5'167	74'181
Amortissements	-53'402	-4'774	-122	-6'144	-64'442
Résultat opérationnel (EBIT)	22'219	-712	-457	-11'311	9'739
Charges financières	-5'246	-736	-56	-1'103	-7'141
Résultat avant rétrocession	16'973	-1'448	-513	-12'414	2'598
Rétrocession due à l'Etat*	-2'313	158	101	2'503	449
Résultat net de l'exercice	14'660	-1'290	-412	-9'911	3'047
Actifs non courants	760'939	62'995	1'097	191'532	1'016'563
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	2.9%	-0.8%	-10.6%	-6.9%	0.8%

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'article 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Note 3. PRODUITS

Principes comptables

Les produits de Genève Aéroport comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Chaque contrat qui engage Genève Aéroport à fournir une prestation, à la réalisation de laquelle le produit est reconnu dans le compte de résultat, contient une obligation de performance. Les produits sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

3.1 Redevances d'atterrissages

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des aéronefs.

3.2 Redevances passagers

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

3.3 Autres redevances aéronautiques

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances pour le stationnement des aéronefs.

Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2022	2021
Redevances de stationnement et de hangar		5'608	4'390
Redevances de fret		1'934	1'748
Surtaxe bruit	9	518	157
Surtaxe émissions gazeuses	9	884	460
		8'944	6'755

3.4 Redevances commerciales

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses partenaires, des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

3.5 Parkings

Genève Aéroport encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

3.6 Loyers et droits de superficie

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

3.7 Revenus annexes de location

Genève Aéroport perçoit des revenus pour la vente, à ses locataires, d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

3.8 Recettes infrastructures centralisées

Enfin, Genève Aéroport perçoit des recettes de ses partenaires pour la mise à disposition d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que le système de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ou encore pour les prestations de dégivrage.

| Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2022	2021
Pont transitoire AVS	2'261	1'167
Autres charges du personnel	5'749	2'755
	8'010	3'922

| Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Principes comptables

Le personnel de Genève Aéroport est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Il est également au bénéfice d'autres avantages à long terme, sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de Genève Aéroport.

L'engagement de prévoyance et les autres avantages à long terme sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques d'un changement ou d'un nouveau plan, dès l'annonce de ce dernier.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuaire conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de Genève Aéroport sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'État de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60 % du dernier traitement assuré, pour une durée de cotisations de 41 ans.

Les tableaux suivants présentent les engagements de prévoyance qui cumulent le régime de retraite et les autres avan-

tages à long terme, sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire.

Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et des autres avantages à long terme et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice

	2022	2021
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-577'188	-775'595
Fortune à la valeur de marché	391'574	407'433
Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan	-185'614	-368'162

Évolution de la valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et des autres avantages à long terme, durant l'exercice

	2022	2021
Engagements bruts au 01.01.	-775'595	-798'495
Coût net des services rendus	-26'589	-29'565
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-2'300	-1'184
Cotisations des assurés	-7'071	-7'264
Prestations nettes versées	21'288	17'576
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	11'189
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	223'886	27'177
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-6'386	4'971
Impact des modifications du plan	-4'421	-
Engagements bruts au 31.12.	-577'188	-775'595

Le tarif de libre passage a été modifié par la CPEG au 1^{er} janvier 2023. Cette modification a induit un coût des services passés de KCHF 4'421 qui augmente le coût des services rendus de l'exercice 2022.

Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice

	2022	2021
Fortune au 01.01.	407'433	385'159
Cotisations de l'employeur	14'458	14'712
Cotisations des assurés	7'071	7'264
Prestations nettes versées	-21'288	-17'576
Frais d'administration	-247	-242
Produit d'intérêt de la fortune	1'227	581
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-17'080	17'535
Fortune au 31.12.	391'574	407'433

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice

	2022	2021
Engagements nets au 01.01.	-368'162	-413'336
Charge de la prévoyance	-31'872	-30'306
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	199'962	60'768
Cotisations de l'employeur	14'458	14'712
Engagements nets au 31.12.	-185'614	-368'162

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	2022	2021
Coût des services rendus	-31'011	-29'565
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-1'073	-603
Gains/(pertes) de l'exercice reconnus immédiatement	458	104
Frais d'administration	-247	-242
Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat	-31'873	-30'306

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global

	2022	2021
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	11'195
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	223'495	27'162
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-6'453	4'876
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-17'080	17'535
Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	199'962	60'768

Au 31 décembre 2021, l'utilisation des tables VZ 2020 (VZ 2015 au 31 décembre 2020) a eu un impact sur les hypothèses démographiques.

Composition de la fortune

	2022		2021	
Liquidités et créances à court terme	5'874	1.5%	18'334	4.5%
Prêt simultané	81'056	20.7%	70'486	17.3%
Obligations et créances libellées en CHF cotées	25'844	6.6%	19'149	4.7%
Obligations libellées en devise étrangère cotées	58'736	15.0%	69'671	17.1%
Prêts hypothécaires suisses	3'916	1.0%	2'445	0.6%
Actions de sociétés suisses cotées	31'326	8.0%	38'299	9.4%
Actions de sociétés étrangères cotées	60'694	15.5%	68'856	16.9%
Placements privés	17'621	4.5%	18'742	4.6%
Autres placements cotés	6'265	1.6%	8'556	2.1%
Immobilier suisse	100'243	25.6%	92'895	22.8%
Total des classes d'actifs	391'574	100.0%	407'433	100.0%

L'année 2021 présente l'allocation définitive de la fortune.

Hypothèses actuarielles

	2022	2021
Taux d'actualisation	2.15 %	0.30 %
Inflation sous-jacente	1.4 %	1.0 %
Taux d'augmentation des salaires	2.7 %	2.3 %
Taux d'augmentation des rentes	0.0 %	0.0 %

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2022, la durée moyenne pondérée de l'obligation est de 18.3 années (21.9 années au 31 décembre 2021).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse, est présentée ci-après:

	2022		2021	
Variation du taux d'actualisation:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-8.5%	+9.8%	-10.1%	+11.9%
Variation du taux d'augmentation des salaires:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+3.5%	-3.2%	+3.8%	-3.5%

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Contribution attendue en 2023

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2023 s'élève à KCHF 14'195.

| Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2022	2021
Honoraires et prestations de services	15'903	11'321
Sous-traitance tri-bagages	-	-6
Sous-traitance nettoyage	9'314	6'788
Sous-traitance gestion des chariots	650	590
Assurances	2'046	2'096
Frais de communications	461	494
Frais financiers	341	170
	28'715	21'453

| Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2022	2021
Eau, énergie et combustible	11'593	9'626
Entretien des immeubles	9'475	11'626
Entretien des équipements	19'135	16'813
Loyer, redevance d'utilisation	1'378	1'452
Droit de superficie versé à l'État	4'997	4'952
	46'578	44'469

Un droit de superficie est versé à l'État de Genève sur la base de la loi d'allévation et d'investissement découlant du transfert des actifs à Genève Aéroport (L9827).

| Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2022	2021
Mobilier, machines et véhicules		1'630	1'146
Débours		328	172
Frais divers		345	284
Pertes sur débiteurs		426	304
Fournitures de bureau et imprimés		419	377
Charges liées au fonds environnement	9	1'958	1'913
		5'106	4'196

| Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT**Principes comptables**

Le fonds environnement permet à Genève Aéroport de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration, sur préavis de la Commission Consultative pour l'Accompagnement de l'Evolution de la Plateforme Aéroportuaire (CCAPEA).

Le fonds environnement est alimenté par:

- des surtaxes à la taxe d'atterrissage et au décollage, facturées lorsque les avions sont bruyants; et
- des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.

Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de Genève Aéroport en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses. De plus, il prend en charge les honoraires des membres et experts de la CCLNTA ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement du service environnement et développement durable de Genève Aéroport, soit les activités en lien avec la lutte contre le bruit et la protection de l'air et du climat.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2022	2021
Solde au 01.01.		18'494	20'835
Surtaxe bruit	3.3	518	157
Surtaxe émissions gazeuses	3.3	884	460
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		125	109
Subvention système de mesure bruit		-	40
Intérêts du fonds portés en compte		39	-
Attribution au fonds environnement		1'566	766
Charges liées au fonds environnement	8	-1'958	-1'913
Charges du service environnement		-1'213	-1'194
(Prélèvement) sur le fonds environnement		-3'171	-3'107
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement		-1'605	-2'341
Solde au 31.12.		16'889	18'494

Le taux moyen 2022 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 0.21 % (0.0 % en 2021).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

| Note 10. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS FINANCIERS

Principes comptables

Les charges et les produits d'intérêts sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2022	2021
Intérêts sur emprunts et location financement	21	7'983	7'062
Frais financiers	21	144	234
Variation du coût amorti	21	463	393
Total des charges financières		8'590	7'689
Produit des placements	21	-542	-
Gains et pertes de change nets	21	-27	-7
Total des produits financiers		-569	-7

| Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à Genève Aéroport, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles:

Genie civil	5 à 30 ans
Bâtiments	5 à 30 ans
Équipements	5 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Genie civil	Bâtiments	Équipements	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2021	309'721	1'039'068	177'802	117'561	602'443	2'246'595
Acquisitions					110'676	110'676
Mises en service	12'683	474'986	38'708	6'549	-532'926	-
Sorties	-333	-108	-3'153	-1'775	-	-5'369
Valeur brute au 31.12.2021	322'071	1'513'946	213'357	122'335	180'193	2'351'902
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-105'380	-637'016	-148'711	-977'15	-	-988'822
Amortissement	-12'564	-37'259	-8'682	-6'326	-	-64'831
Sorties	333	108	3'153	1'775	-	5'369
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-117'611	-674'167	-154'240	-102'266	-	-1'048'284
Valeur nette au 31.12.2021	204'460	839'779	59'117	20'069	180'193	1'303'618
Valeur brute au 01.01.2022	322'071	1'513'946	213'357	122'335	180'193	2'351'902
Acquisitions					59'361	59'361
Mises en service	3'602	39'332	3'744	3'843	-50'521	-
Sorties	-	-	-2	-7'739	-14	-7'755
Valeur brute au 31.12.2022	325'673	1'553'278	217'099	118'439	189'019	2'403'508
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-117'611	-674'167	-154'240	-102'266	-	-1'048'284
Amortissement	-12'123	-58'193	-11'819	-5'874	-	-88'009
Sorties	-	-	2	7'739	-	7'741
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-129'734	-732'360	-166'057	-100'401	-	-1'128'552
Valeur nette au 31.12.2022	195'939	820'918	51'042	18'038	189'019	1'274'956

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Les retenues de garanties sont activées dans les immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Les immobilisations en construction comprennent les coûts de la construction du bâtiment et de l'équipement du nouveau tri-bagages pour un montant de KCHF 180'899 au 31 décembre 2022 (KCHF 153'865 au 31 décembre 2021), dont la mise en service s'étale dès 2021 et jusqu'en 2024. Le bâtiment Aile-Est a été mis en service le 14 décembre 2021 pour un montant de KCHF 476'459, avec un solde de KCHF 640 resté

en construction au 31 décembre 2021 et 2022 (KCHF 434'304 présenté avec les immobilisations en construction au 31 décembre 2020). Son amortissement a débuté à cette date.

Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2022, les commandes ouvertes de Genève Aéroport pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élevaient à KCHF 62'704 (KCHF 89'595 au 31 décembre 2021).

| Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire.

Durée d'utilité des immobilisations incorporelles:	
Actif bruit	30 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans

La durée d'utilité de l'actif bruit correspond à la durée résiduelle de la concession fédérale d'exploitation (voir note 1) à la date de sa mise en service.

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Actif bruit	Autres immobilisations incorporelles	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2021				-
Acquisitions				-
Mises en service				-
Valeur brute au 31.12.2021				-
Amortissements cumulés au 01.01.2021				-
Amortissement				-
Amortissements cumulés au 31.12.2021				-
Valeur nette au 31.12.2021				-
Valeur brute au 01.01.2022				-
Acquisitions			1'046	1'046
Mises en service	28'137			28'137
Valeur brute au 31.12.2022	28'137		1'046	29'183
Amortissements cumulés au 01.01.2022				-
Amortissement	-78			-78
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-78			-78
Valeur nette au 31.12.2022	28'059		1'046	29'105

Le 17 novembre 2022, l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) a validé la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation, déposée par Genève Aéroport, qui aboutira à l'actualisation du cadastre du bruit du trafic aérien à Genève. Cette décision représente une première étape formelle dans le processus qui autorise Genève Aéroport, dans le cadre de son activité d'exploitation, à accommoder le trafic et répondre à la demande, dans les limites maximales inscrites au cadastre. La valeur de l'actif incorporel bruit a été déterminée sur la base de l'estimation du montant des indemnités que Genève Aéroport pourrait être amené à verser aux riverains selon la meilleure estimation à ce jour (voir note 20).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

| Note 13. ACTIFS EN LOCATION-FINANCEMENT

Principes comptables

Genève Aéroport bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les actifs en location-financement résultant de ces contrats figurent à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que Genève Aéroport doit assumer.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. L'amortissement commence dès que le droit d'utilisation est effectif.

Durée d'utilité des actifs en location-financement:

Droit d'utilisation d'équipements systèmes d'information 2 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les engagements financiers qui découlent des contrats de leasing financiers sont présentés sur les lignes des emprunts et autres dettes courants et non courants (voir note 20).

	Équipements systèmes information	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2021	16'270	-	16'270
Acquisitions		20	20
Mises en service	20	-20	-
Sorties			
Valeur brute au 31.12.2021	16'290	-	16'290
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-15'082	-	-15'082
Amortissement	-725		-725
Sorties			
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-15'807	-	-15'807
Valeur nette au 31.12.2021	483	-	483
Valeur brute au 01.01.2022	16'290	-	16'290
Acquisitions		-	-
Mises en service		-	-
Sorties	-16'290		-16'290
Valeur brute au 31.12.2022	-	-	-
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-15'807	-	-15'807
Amortissement	-483		-483
Sorties	16'290		16'290
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2022	-	-	-

L'ensemble des contrats de location-financement est arrivé à échéance en 2022.

| Note 14. STOCKS

Les stocks comprennent le matériel nécessaire au bon déroulement des activités aéroportuaires. Ils sont reconnus en charges de fonctionnement l'année durant laquelle ils sont utilisés.

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'achat moyen pondéré ou de leur valeur nette de réalisation.

	2022	2021
Stocks	6'793	6'126
Correction de valeur des stocks dépréciés	-471	-678
	6'322	5'448

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

| Note 15. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par Genève Aéroport. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de Genève Aéroport qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2022	2021
Charges payées d'avance et autres actifs de régularisation	1'328	6'903
Produits des placements à recevoir	477	-
Produits à recevoir	1'664	740
Total des comptes de régularisation actifs	3'469	7'643
TVA à recevoir	1'247	2'705
Total des créances diverses	1'247	2'705
Total des comptes de régularisation actifs et créances diverses	4'716	10'348

| Note 16. DÉBITEURS CLIENTS

Principes comptables

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 21). Une provision pour débiteurs douteux est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances douteuses et présentée en diminution des débiteurs clients. La provision est évaluée individuellement pour chaque débiteur client significatif.

	2022	2021
Débiteurs clients	74'986	39'405
Provision pour débiteurs douteux	-2'054	-1'924
	72'932	37'481

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élevaient à KCHF 296 en 2022 (KCHF 319 en 2021, dont KCHF 62 provisionnés lors d'un exercice précédent). Ces pertes ont fait l'objet d'une provision lors d'un exercice précédent pour un montant de KCHF 10.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre:

	2022	2021
Non échues	58'928	35'233
Échues < 30 jours	13'781	1'250
Échues > 30 jours	2'277	2'922
	74'986	39'405

Le mouvement de la provision pour débiteurs douteux est le suivant:

	2022	2021
Solde au 01.01.	1'924	1'939
Dotation	150	400
Utilisation	-10	-60
Dissolution	-10	-355
Solde au 31.12.	2'054	1'924

| Note 17. PLACEMENTS À COURT TERME

Principes comptables

Les placements à court terme comprennent les placements dont l'échéance est:

- supérieure à trois mois à la date d'acquisition;
 - inférieure à douze mois après la date de clôture.
- Ils sont comptabilisés à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 21).

Les placements inscrits au bilan au 31 décembre 2022 sont à terme fixe.

| Note 18. DISPONIBILITÉS

Principes comptables

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires, les caisses ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 21).

	2022	2021
Caisse	168	128
Comptes courants	64'664	39'860
	64'832	39'988

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2022 a été de 0.42 % (0.0 % en 2021).

| Note 19. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES NON COURANTS ET COURANTS

Principes comptables

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Ils sont ensuite réévalués au coût amorti (voir note 21). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels Genève Aéroport dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Engagement SITA	Total des emprunts et autres dettes
Solde au 01.01.2021	623'784	22'385	1'614	1'190	648'973
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts	189'551				189'551
diminution d'emprunts	-10'000	-390	-136	-724	-11'250
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				20	20
variation du coût amorti	392				392
Solde au 31.12.2021	803'727	21'995	1'478	486	827'686
Dont					
Part non courante	803'727	21'606	1'478	-	826'811
Part courante	-	389	-	486	875
Solde au 01.01.2022	803'727	21'995	1'478	486	827'686
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts	99'804				99'804
diminution d'emprunts		-391	-	-486	-877
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat					-
variation du coût amorti	404				404
Solde au 31.12.2022	903'935	21'604	1'478	-	927'017
Dont					
Part non courante	604'036	21'215	1'340	-	626'591
Part courante	299'899	389	138	-	300'426

Emprunts

Genève Aéroport a émis les emprunts obligataires suivants :

Date d'émission	Montant	Durée	Coupon annuel
20 septembre 2017	175'000	10 ans	0.40 %
27 juin 2019	100'000	10 ans	0.31 %
26 mai 2020	300'000	3 ans	1.05 %
25 mars 2021	180'000	10 ans	0.95 %
22 septembre 2022	100'000	4 ans	2.20 %

Engagement envers SITA

L'engagement financier résulte des contrats de location-financement (voir note 13). L'ensemble de ces contrats est arrivé à échéance en 2022.

Taux moyen de la dette bancaire

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 1.06 % au 31 décembre 2022 (0.91 % au 31 décembre 2021).

Lignes de crédit

Genève Aéroport dispose de lignes de crédit, auprès des institutions financières et de l'État de Genève (voir note 23). Ces lignes de crédit ont été accordées pour le financement des programmes d'investissement, pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations ainsi que pour les besoins courant de trésorerie :

	2022	2021
Capacité d'emprunt contractuelle	1'240'000	940'000
Dont lignes de crédit non utilisées	335'000	135'000

Note 20. PROVISIONS**Principes comptables**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Estimations et jugements comptables déterminants

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Provision indemnités riverains

	2022	2021
Solde au 01.01.	42'000	42'000
Dotations	28'197	
Utilisations		
Dissolutions		
Solde au 31.12.	70'197	42'000
Dont		
Part non courante	70'197	42'000
Part courante	-	-

Les indemnités que l'État serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de Genève Aéroport. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Le 17 novembre 2022, l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) a validé la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation déposée par Genève Aéroport qui aboutira à l'actualisation du cadastre du bruit du trafic aérien à Genève. La provision indemnités riverains a été ajustée du montant des indemnités que Genève Aéroport estime probable

de devoir verser, sur la base de ces nouvelles courbes de bruit. Elle ne consiste cependant aucunement en une admission par Genève Aéroport que des indemnités sont juridiquement dues. La provision comprend une estimation des intérêts compensatoires à verser et est actualisée. Un actif incorporel bruit est comptabilisé pour le même montant (voir note 12).

| Note 21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Hierarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante:

- Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.
- Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que les cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) par Genève Aéroport.
- Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par Genève Aéroport et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêts sur les périodes pertinentes. Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

Catégories et évaluation des actifs et des passifs financiers:

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui sont détenus afin d'en percevoir

les flux de trésorerie contractuels, correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti.

Les placements à terme, les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

- Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers qui ne répondent pas aux exigences de la norme pour permettre une classification en actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ou qui sont désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Comptabilité de couverture

Genève Aéroport recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite, les variations de leur juste valeur sont constatées:

- en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture;
- immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers, qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le compte de résultat, sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis sont réévalués au coût amorti. Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs sont classés dans cette catégorie.

Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

2021	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur	Total
ACTIFS					
Débiteurs clients	16	37'481			37'481
Placement à court terme	17	15'000			15'000
Disponibilités	18	39'988			39'988
Total des actifs		92'469	-	-	92'469
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	19		826'811		826'811
Emprunts et autres dettes courants	19		875		875
Instruments financiers dérivés non courants				-	-
Instruments financiers dérivés courants				498	498
Fournisseurs			23'158		23'158
Total des passifs		-	850'844	498	851'342
2022					
ACTIFS					
Débiteurs clients	16	72'932			72'932
Placement à court terme	17	177'500			177'500
Disponibilités	18	64'832			64'832
Total des actifs		315'264	-	-	315'264
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	19		626'591		626'591
Emprunts et autres dettes courants	19		300'426		300'426
Instruments financiers dérivés non courants				254	254
Instruments financiers dérivés courants				-	-
Fournisseurs			49'288		49'288
Total des passifs		-	976'305	254	976'559

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges, Genève Aéroport utilise des instruments financiers dérivés de change (achats à terme et swaps) qui permettent de fixer le taux de change d'un contrat initialement conclu en EUR.

La juste valeur des achats à terme et des swaps a été calculée, à la date de clôture, par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau dans lequel ils ont été maintenus durant l'année 2022. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2022	2021
Solde au 01.01	-2'897	-1'941
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	-1'089	-956
Solde au 31.12	-3'986	-2'897

Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Note	2022	2021
Intérêts sur emprunts et location financement	10	7'983	7'062
Frais financiers	10	144	234
Variation du coût amorti des emprunts	10	463	393
Produit des placements	10	-542	-
Gains et pertes de change nets	10	-27	-7
		8'021	7'682

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de Genève Aéroport.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, Genève Aéroport est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risques liés aux liquidités

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, Genève Aéroport recourt à des emprunts à moyen et long termes. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, Genève Aéroport dispose de lignes de crédit, auprès d'instituts bancaires et de l'État de Genève, qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 19). Inversement, les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement (voir note 17).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2022 et 2021 sont détaillées ci-après:

Au 31.12.2021	Notes	Total	2022	2023	2024-2026	>2026
Emprunts	19	803'727		299'384		504'343
Intérêts contractuels sur emprunts		41'834	6'881	6'910	11'101	16'942
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	21	498	498			
Engagement Fondation des parkings	19	21'995	389	389	1'167	20'050
Engagement Palexpo	19	1'478		138	427	913
Engagement SITA	19	486	486			
Fournisseurs		23'158	23'158			
		893'176	31'412	306'821	12'695	542'248
Au 31.12.2022	Notes	Total	2023	2024	2025-2027	>2027
Emprunts	19	903'935	299'899		274'588	329'448
Intérêts contractuels sur emprunts		43'804	9'121	5'911	15'549	13'224
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	21	254		254		
Engagement Fondation des parkings	19	21'604	389	389	1'167	19'659
Engagement Palexpo	19	1'477	138	140	433	766
Engagement SITA	19	-	-			
Fournisseurs		49'288	49'288			
		1'020'362	358'835	6'694	291'737	363'097

Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés de préférence auprès d'établissements dont le risque de contrepartie correspond à un rating minimum de A. De plus, pour limiter le risque de crédit, Genève Aéroport procède à des évaluations régulières de ses relations.

Genève Aéroport est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 16).

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Des garanties bancaires et des paiements d'avance sont demandés au cas par cas.

Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 32'458 au 31 décembre 2022, soit 44 % des créances ouvertes à cette date (KCHF 13'119 au 31 décembre 2021, soit 34 % des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, Genève Aéroport n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

Risques liés au marché

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants :

- Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt

La stratégie de Genève Aéroport consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêt variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe, en accord avec la stratégie décrite dans la « charte de gestion du risque de taux d'intérêt ». Au 31 décembre 2022 et 2021, 100 % des emprunts sont à taux d'intérêt fixe.

- Risques liés à l'évolution des taux de change

Malgré son activité internationale, Genève Aéroport n'est en général que faiblement exposé aux risques de change.

En 2019 et après, un contrat d'investissement et ses avenants ont été conclus pour un montant supérieur MEUR 76. Le risque de change engendré par la conclusion de ces contrats a été réduit par la conclusion, à la même date et ultérieurement, de contrats d'achats à terme d'EUR. Ces contrats remplissent les exigences pour une classification et comptabilisation de couverture.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à la variation des taux de change du contrat d'investissement et des contrats d'achats à terme est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit, au 31 décembre :

Variation de l'hypothèse de variation du taux de change EUR/CHF :	2022		2021	
	+1.0%	-1.0%	+1.0%	-1.0%
Impact sur :				
Compte de résultat	-	-	-	-
Capitaux propres	58	-58	58	-58

- Risques liés aux variations de prix

Genève Aéroport ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

| Note 22. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par Genève Aéroport à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2022	2021
Provisions vacances et heures supplémentaires	3'417	2'686
Provisions pont transitoire AVS	1'402	1'136
Primes annuelles allouées au personnel	1'500	-
Charges d'intérêts à payer	4'245	3'622
Retenues de garantie	17'985	21'013
Autres charges à payer	18'991	29'018
	47'540	57'475

| Note 23. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Genève Aéroport ne bénéficie pas de la garantie de l'État de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par Genève Aéroport avec l'État de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

Droit de superficie

Dans le cadre de ses activités, Genève Aéroport verse à l'État de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 4'997 en 2022 (KCHF 4'952 en 2021), pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

Rémunération des prestations de police

Genève Aéroport verse également à l'État de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élève à KCHF 10'340 en 2022 (KCHF 9'538 en 2021).

Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole

Genève Aéroport met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes :

	2022	2021
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	1'028	914
Service du protocole (hors sûreté)	1'697	1'715

Consentement d'un prêt à Genève Aéroport par l'État de Genève

Le 28 janvier 2022, le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi 12876 qui autorise le Conseil d'État à consentir un prêt d'un montant maximal de KCHF 200'000 en faveur de Genève Aéroport, destiné à fournir les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite des activités de l'aéroport dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus. En 2022 et au 31 décembre 2022, Genève Aéroport n'a pas fait usage de cet emprunt.

Autres transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Les autres transactions survenues avec l'État de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2022	2021
Total des achats durant l'exercice	-26'215	-23'040
Total des ventes durant l'exercice	-	-
Rétrocession due à l'État	-15'448	-
Solde fournisseur ouvert au 31.12.	25'788	8'979
Disponibilités	93	1'987
Solde placements à court terme au 31.12.	13'000	15'000
Solde emprunts ouverts au 31.12.	21'605	21'995

Notes relatives **aux états financiers au 31 décembre 2022****Principaux dirigeants**

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

2021	Président du Conseil d'administration	Autres membres du Conseil d'administration	Directeur général	Autres membres de la Direction générale
Part fixe	120	292	322	1'479
Part variable			112	134
Frais de représentation			18	72
Cotisations de prévoyance professionnelle			51	230
	120	292	503	1'915
2022				
Part fixe	120	498	323	1'475
Part variable			139	225
Frais de représentation			18	72
Cotisations de prévoyance professionnelle			50	231
	120	498	530	2'003

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration compte 20 membres (20 membres au 31 décembre 2021) et la Direction générale compte 7 membres (7 membres au 31 décembre 2021). La rémunération des autres membres du Conseil d'administration, en 2022, comprend une provision pour la rémunération de la précédente présidente du Conseil d'administration.

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de Genève Aéroport. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

| Note 24. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, Genève Aéroport a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation (voir note 1). Pour cela, il contrôle régulièrement son ratio endettement net sur résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA), conformément aux usages.

L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités et des placements à court terme.

Au 31 décembre, le ratio endettement net / EBITDA est le suivant :

	2022	2021
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	158'382	-15'662
Emprunts et autres dettes non courants	626'591	826'811
Emprunts et autres dettes courants	300'426	875
Total des emprunts	927'017	827'686
Disponibilités	-64'832	-39'988
Placement à court terme	-177'500	-15'000
Endettement net	684'685	772'698
Ratio endettement net / EBITDA	4.3	-49.3

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2022

| Note 25. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement conditionnels

Concession fédérale d'exploitation

Selon l'article 36a 1^{er} alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aérodrome ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à Genève Aéroport pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

Au sens de l'article 36a 2^e alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), Genève Aéroport a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

Insonorisation des habitations riveraines

Genève Aéroport est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit, applicables à Genève Aéroport, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement, par Genève Aéroport, de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible, lequel a été validé par l'OFAC le 17 septembre 2017.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comprennent les commandes ouvertes auprès de tiers, dont les commandes pour dépenses d'investissement en immobilisations corporelles (voir note 11).

| Note 26. RÉTROCESSION DUE À L'ÉTAT

L'arrêté du Conseil d'État du 14 septembre 2022 stipule que le quart du bénéfice 2022 de Genève Aéroport sera versé à l'État de Genève durant l'exercice qui suit la clôture. Cette rétrocession, obligatoire conformément à la convention d'objectifs qui lie Genève Aéroport et l'État, est présentée en charge sur l'exercice qui génère l'obligation de versement.

| Note 27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'au 7 mars 2023, date de l'approbation des comptes 2022 par le Conseil d'administration, Genève Aéroport n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève, Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 1 à 24) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Aéroport International de Genève au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers» de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au *Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Elément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles représentent 78% du total du bilan (CHF 1'275 millions).

L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation.

En 2022, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 59 millions en immobilisations corporelles.

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :

- Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées.
- Ecart temporel pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude éventuelle de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés.
- Risques de pertes de valeur des actifs immobilisés du fait de jugements dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur.

Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.

Notre réponse

Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- Vérifié le caractère adéquat de la durée d'utilité attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis.
- Vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions.
- Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet.
- Examiné et discuté avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et des mises au rebut. Le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur.

Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les principes et hypothèses retenues par le management quant à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers sont raisonnables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISA et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entreprise à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein de l'entreprise, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers qui vous sont soumis.

MAZARS SA



Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Yoann Bois
Expert-réviseur agréé

Genève, le 7 mars 2023